

RAS



Réseau Afrique Stratégies

COVID-19

UN VIRUS PEUT EN
CACHER UN AUTRE

SANTÉ: LES DÉFIS DE
L'AFRIQUE

ÉCOLOGIE

GESTION TERRITORIALE
DES DÉCHETS :

QUELLE STRATÉGIE
POUR LES ÉTATS
OUEST AFRICAINS ?

ÉCONOMIE

QUELLE RELATION
ENTRE L'AFRIQUE
ET LA CHINE ?

AUTOMNE 2020 | NUMÉRO 2



L'ÉDITO

2020, avec une grande amertume, est l'année de la guerre contre le coronavirus pour le monde entier et particulièrement pour l'Afrique, peu armée à faire face à cette pandémie aux implications multidimensionnelles.

La Chine, pays le plus peuplé de la planète avec 1,4 milliard d'habitants et première puissance mondiale - foyer de départ de la maladie - a été mise à rude épreuve après que le virus se soit propagé dans les cinq continents à la vitesse des moyens de transport modernes.

Aujourd'hui, force est de constater que la crise sanitaire qui se prolonge en crise économique et sociale, amène à réfléchir sur le monde vers lequel nous voulons aller. Les disruptions ne sont donc pas seulement nécessaires mais incontournables.

La Revue du RAS, composante du Réseau Afrique Stratégies, à travers ce second numéro se veut d'accroître la synergie nécessaire entre les résultats d'études, les recherches et les différentes tribunes, permettant ainsi de proposer des articles scientifiques à notre lectorat.

Les défis pour cette année sont nombreux pour le RAS. Entre autres, il s'agit tout d'abord, de poursuivre la visibilité de nos actions avec la mise en place de partenariats, ensuite de valoriser davantage le potentiel spécifique de nos membres et collaborateurs et in fine de renforcer notre ancrage continental probablement avec le concours d'institutions africaines.

Ce second numéro qui intervient dans un contexte très particulier, serait un moment opportun de s'interroger sur l'avenir des relations sino-africaines. Il est aussi question de s'auto saisir de cette opportunité pour aborder dans un contexte de transition mondiale, des enjeux de la transformation de l'État et des politiques publiques en Afrique.

De plus, il est question de virus, de virus informatique qui non seulement, est un enjeu de protection des données personnelles, mais aussi une question cruciale de cybersécurité.

Il s'agit d'ores et déjà que le continent à l'orée de cette crise naissante se connecte davantage avec le monde pour en saisir les éventuelles fenêtres d'opportunités. Nous espérons que vous trouverez beaucoup de plaisir et d'intérêt à lire les articles que nous avons sélectionnés.



SOMMAIRE

- 04** QUELLE RELATION ENTRE L'AFRIQUE ET LA CHINE?
- 09** COMMENT TRANSFORMER L'ÉTAT EN AFRIQUE POUR UN MEILLEUR IMPACT ?
- 13** LA GESTION TERRITORIALE DES DECHETS : QUELLE STRATEGIE POUR LES ETATS OUEST AFRICAINS ?
- 17** COVID-19 UN VIRUS PEUT EN CACHER UN AUTRE.
- 20** PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL, QUELS ENJEUX POUR LES ENTREPRISES ÉTABLIES AU SÉNÉGAL ?
- 24** SANTÉ : LES DÉFIS DE L'AFRIQUE
- 29** CRIMINALITÉ EN AFRIQUE: ENTRE DIVERSIFICATION DES MARCHÉS ILLICITES ET FAIBLESSE DES REPOSE ETATIQUES
- 33** LE BILLET DE BABA DEME

QUELLE RELATION ENTRE L'AFRIQUE ET LA CHINE?

DATES & ÉVÉNEMENTS MARQUANTS



- 1955: Début des relations contemporaines Chine - Afrique avec la conférence de Bandung
- 1971 La Chine accède au conseil de Sécurité de l'ONU grâce au vote des états africains
- 2000: Le FOCAC premier sommet Chine - Afrique avec la présence de 44 pays Africains
- 2013: Les échanges commerciaux Chine - Afrique dépassent les 200 milliards de \$ et la Chine devient le premier partenaire commercial de l'Afrique

Depuis l'antiquité, l'Afrique a entretenu des relations continues avec le monde chinois. Vers le 15^e siècle, une carte de l'Afrique fut élaborée par un amiral chinois dénommé Chang Ho, qui démontre les relations africaines et chinoises. Au XIX^e siècle, une émigration chinoise se manifestera en Afrique du Sud, avec la découverte des mines d'or et au début du XX^e siècle, des commerçants chinois apparaîtront à Madagascar et dans les îles Mascareignes (Réunion et Maurice). Le commerce chinois se développera avec certains pays d'Afrique notamment avec le Maroc, importateur de thé. Mais la possibilité de faire de l'Afrique orientale une colonie de la Chine, qui avait failli devenir une réalité à certaines époques du Moyen-âge, fut écartée sous la pression des tendances isolationnistes qui prévalurent à la cour de Pékin durant les années du milieu du XV^e siècle ? (1)

1) Timothy James Brook, *Le Chapeau de Vermeer: le XVII^e siècle à l'aube de la mondialisation*, Paris, Payot, 2010.

Cependant les relations entre la Chine et l'Afrique vont prendre un tournant très important dans l'histoire des deux continents, notamment avec la conférence de Bandoeng de 1955 et le sommet historique de la Chine-Afrique de 2006

Le premier Forum sur la Coopération sino-africaine a été créé en octobre 2000, du 10 au 12 octobre 2000 à Pékin. Le Forum sur la Coopération sino-africaine est une plateforme pour consultations et dialogues collectifs entre la Chine et les pays africains, en cela il constitue, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, un mécanisme de coopération pour les pays en développement. Il se caractérise par une coopération pragmatique, dont l'objectif est de renforcer les consultations et d'élargir la coopération, le dialogue politique et la coopération économique et commerciale ont la même importance pour la promotion du développement commun. Depuis cette date également, de nombreux protocoles d'accord d'annulation totale ou partielle de la dette ont été signés pour un montant de 10 milliards de dollars.(2)

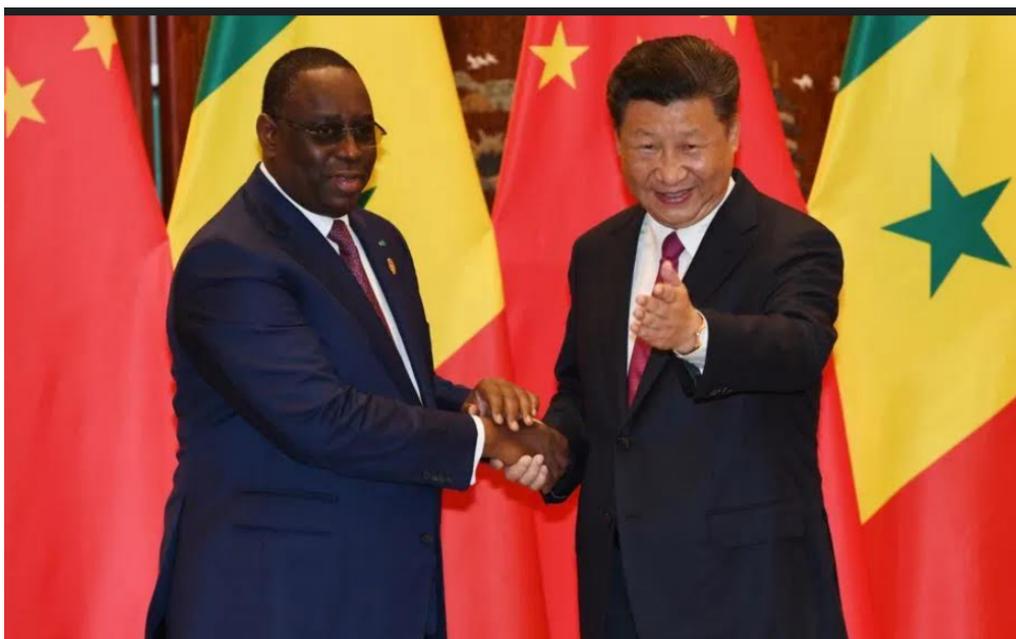
Cependant les relations entre la Chine et l'Afrique vont prendre un tournant très important dans l'histoire des deux continents, notamment avec la conférence de Bandoeng de 1955 et le sommet historique de la Chine-Afrique de 2006

Le premier Forum sur la Coopération sino-africaine a été créé en octobre 2000, du 10 au 12 octobre 2000 à Pékin. Le Forum sur la Coopération sino-africaine est une plateforme pour consultations et dialogues collectifs entre la Chine et les pays africains, en cela il constitue,

dans le cadre de la coopération Sud-Sud, un mécanisme de coopération pour les pays en développement. Il se caractérise par une coopération pragmatique, dont l'objectif est de renforcer les consultations et d'élargir la coopération, le dialogue politique et la coopération économique et commerciale ont la même importance pour la promotion du développement commun. Depuis cette date également, de nombreux protocoles d'accord d'annulation totale ou partielle de la dette ont été signés pour un montant de 10 milliards de dollars.

2) A titre de comparaison, l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTe) a approuvé à ce jour des allègements de dette en faveur de 29 pays dont 25 africains pour un montant total de 35 milliards de dollars. En outre, le G8 a proposé en juin 2005 que trois institutions multilatérales – FMI, Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et

Fonds africain de développement (FAfD) – annulent la totalité de leurs créances sur les pays qui ont atteint ou vont atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTe, dans le but de les faire progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).



Macky SALL (Gauche), Xi Jinping (Droite)

Le troisième Forum sur la Coopération sino-africaine, fut un sommet historique Chine-Afrique qui a eu lieu du 3 au 5 novembre 2006 à Pékin. Il a été qualifié d' « événement historique » par le Président chinois Hu Jintao et ce sommet va confirmer l'intérêt et l'amitié de la Chine pour l'Afrique. Il va consolider d'avantage les relations économiques avec les 48 pays africains participants, ainsi seuls les cinq alliés de Taiwan ne participeront pas à ce sommet (sachant que le Malawi n'a rejoint le giron de Pékin qu'en 2008). Durant ce sommet, la Chine et les pays africains ont passé en revue avec satisfaction le développement de leur coopération amicale depuis un demi-siècle qui a suivi l'inauguration des relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et ses amis africains, dont les relations se fondent sur le principe de « l'amitié, la paix, la coopération et le développement ». Ils ont élaboré ensemble et adopté à l'unanimité un Plan d'action sur la coopération politique et sur les échanges de visites et dialogue de haut niveau. Les deux parties notent que, depuis la deuxième Conférence du Forum sino-africaine, les échanges de visites et les contacts entre les dirigeants chinois et africains se sont multipliés sensiblement sur le plan politique, économique et diplomatique.

Elles souhaitent maintenir la dynamique de ces échanges et dialogues afin de renforcer l'amitié traditionnelle et la confiance réciproque. Les pays africains, de leur côté, apportent leur appui à l'organisation par la Chine des Jeux olympiques de 2008 et s'apprêtent à participer activement à ce grand rendez-vous sportif avec le vœu qu'il soit couronné d'un plein succès.

Pour le Forum de septembre 2018 dont le Sénégal assure la Présidence, la Chine a annoncé qu'elle allait consacrer 60 milliards de dollars supplémentaires au développement économique des pays africains, à l'orée d'un vaste sommet Chine-Afrique à Pékin. Ce soutien du géant asiatique comprendra notamment 15 milliards de dollars « d'aide gratuite et de prêts sans intérêt », a souligné le président chinois, alors que Pékin est accusé d'imposer à ses partenaires un endettement intenable via d'onéreux crédits. Parmi les 60 milliards de dollars de financements supplémentaires promis, figurent par ailleurs des lignes de crédit de 20 milliards de dollars. Deux fonds, consacrés à la finance du développement et au financement des importations de biens africains, seront également établis, d'un montant cumulé de 15 milliards de dollars.

Enfin, les entreprises chinoises seront encouragées à investir « au moins 10 milliards de dollars » en Afrique au cours des trois prochaines années.

Il faut souligner que dans ces Forums et sommets de coopérations sino-africaines, l'Afrique n'a pas de politique et de stratégie consensuelle. Si la Chine a une politique africaine et l'Afrique une politique chinoise, on s'attend à un dialogue des politiques. Chacun formule sa politique en tenant compte de ses propres intérêts, mais en ayant l'intelligence de prévoir un peu les intérêts de l'autre partenaire. Mais quand la Chine a une politique et l'Afrique n'a pas de politique et on met en avant des relations d'amitié, de frères il ne peut y avoir de partenariat gagnant-gagnant, même si lors de son discours d'ouverture le 4 novembre 2006, le président Hu Jintao déclarait « La Chine sera pour toujours un ami, un partenaire et un frère de l'Afrique ». Mais derrière ces déclarations plutôt diplomatiques, la réalité est autre, car l'Afrique reste une gigantesque réserve de matières premières (la Chine a besoin, pour nourrir sa croissance économique, des ressources énergétiques dont regorge le continent africain, et ce dernier encore très pauvre a besoin des aides chinoises pour se développer).

"A Addis-Abeba, le siège de l'Union africaine espionné par Pékin (....), les informaticiens du bâtiment, construit en 2012 par les Chinois, ont découvert que l'intégralité du contenu de ses serveurs était transférée à Shanghai." (Le MONDE)



Ainsi, cette offensive diplomatique vient une fois de plus démontrer l'importance de l'Afrique dans les échanges de la Chine. Cependant, si la Chine a une politique africaine, certains États n'en disposent pas (à l'exception des pays comme l'Afrique du Sud). Lors de ce sommet Chine-Afrique de 2006, la Chine a annoncé qu'elle disposait de 1 263 milliards de dollars en réserve de change non utilisé et qu'elle allait donner 5 milliards de dollars à l'Afrique et les dirigeants africains ont applaudi à tout rompre ce geste de générosité de la part des autorités chinoises.

Un fait est une chose qui s'est vraiment produite ou qui est en fait le cas. L'essai habituel pour un énoncé de faits est la possibilité de vérification, c'est-à-dire, s'il peut être démontré pour correspondre à l'expérience.

Selon notre interlocuteur, le Président Abdoulaye Wade a pris la parole pour dire aux chefs d'États africains, « moi je ne vous comprends pas. Nos amis nous annoncent qu'ils ont 1263 milliards de dollars en réserve de change et ils cherchent des partenaires pour investir cet argent, au lieu de le dire mettez un fond de 100 milliards de dollars pour construire les infrastructures en Afrique moyennant les intérêts et vos dividendes que vous allez tirer on est là à applaudir 5 milliards de dollars de fonds spécial pour l'Afrique, moi je ne suis pas d'accord ». Et les représentants de quelque pays l'applaudirent.

Ce que les dirigeants africains apprécient le plus avec la République Populaire de Chine, c'est le traitement d'égal à égal. En effet, ce dernier met en avant la « non-ingérence », un partenariat économique aux intérêts des peuples et surtout la construction d'un « monde harmonieux », qui se démarque « du paternalisme et des discours racistes des anciens colons. Cependant, loin de ces discours médiatiques qui prônent la solidarité entre pays du sud, la réalité politique est autre. Comme, le sait très bien le président Abdoulaye Wade du Sénégal, « Les Etats n'ont pas d'amis. Ils n'ont que des intérêts », la République

Populaire de Chine ne peut faire exception à cette règle, et comme le soutiennent certains analystes elle a élaboré une stratégie africaine qui ne dit pas son nom. L'exemple du Tchad, qui a du revoir sa politique vis-à-vis de Pékin, en est un exemple vivant. Le président Idriss Déby du Tchad, a failli être renversé du pouvoir par les rebelles du Front uni pour le changement (FUC), qui selon certaines sources était armé par Pékin, et le Président Deby a revu sa politique en abandonnant sa coopération avec Taïwan, et le FUC a cessé de recevoir des armes de la part de Pékin.

« Ce type d'ingérence chinoise reste cependant marginal, car la Chine n'a pas les mêmes réseaux ni la même influence en Afrique que la France ou les États-Unis. L'armée chinoise n'a pas non plus les moyens, techniques et politiques, d'y intervenir directement comme la France en Côte d'Ivoire ou au Tchad. En outre, dans la plupart des pays africains l'économie est contrôlée par des entreprises chinoises, qui emploient une main-d'œuvre africaine qui se considère comme « esclave » de ces entreprises chinoises, car les conditions de travail sont parfois décadentes. La surexploitation de ces travailleurs a pour conséquences de nombreuses révoltes dans beaucoup de pays. À Alger, en 2005, des ouvriers chinois ont provoqué des émeutes contre leurs conditions de travail et pour être payés comme promis.

Ils ont immédiatement été rapatriés par le gouvernement chinois. En 2008, en Zambie, les mineurs africains d'une exploitation chinoise de cuivre se sont mis en grève pour les salaires. Après le licenciement de 500 d'entre eux, ils ont séquestré leurs cadres (chinois) pendant quelques heures, mais sans succès.



Seyni Diop
Spécialiste des
Relations sino-
africaines(3)

3 Thèse de doctorat 2009: Seyni diop, La guerre diplomatique sino-taiwanaise : Le champ Africain et Caribéen. Année 2009-2015.



Votre plateforme centralisée de tous vos services de *livraison* et de *transport express*.

- *Rapidité*
- *Professionalisme*



- *Sécurité*
- *Disponibilité*



Scoters



Vélos



Taxis bagages



Transport express



Particuliers



78 585 63 63

WWW.BAYEEXPRESS.COM

COMMENT TRANSFORMER L'ETAT EN AFRIQUE POUR UN MEILLEUR IMPACT ?

NICOLAS NDIAYE

ENJEUX DE LA TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES ETATS ET POLITIQUES PUBLIQUES EN AFRIQUE

La complexité des débats sur l'Afrique ne doit pas amener à perdre de vue un enjeu crucial : Comment transformer la vie des gens ? Dans cette perspective, il demeure fondamental de partir d'une vision claire des attentes des populations qui peuvent être ramenées à deux principaux aspects : d'une part les opportunités d'accroître les revenus disponibles (notamment à travers l'emploi et l'entrepreneuriat) et d'autre part l'accès à des services de base (eau, électricité, santé, assainissement, cadre de vie, mobilité, culture, loisirs, etc.).

A news article is usually on a well-defined topic or topics that are related in some way, such as a factual account of a newsworthy event. The writer is objective and shows all sides to an issue.

Il est également utile de s'interroger sur qui repose la responsabilité de répondre à ces attentes.

Aux Etats-Unis, on estime de plus en plus qu'il appartient au secteur privé de répondre aux attentes des populations. L'étude « Leading with purpose » réalisée par le think tank américain Quartz en mai 2019 révèle que 64% des dirigeants d'entreprises (CEO) estiment que les entreprises, plutôt que le Gouvernement, ont la responsabilité première de conduire le changement social et donc d'une certaine façon de transformer la vie des gens. Il s'agit d'entreprises dites sociétales, avec une orientation exogène, qui se définissent par leur empreinte citoyenne au moins tout autant que par la recherche de profit financier. En France, pays de tradition jacobine, ce courant se reflète timidement mais progressivement dans ce que les directions Marketing comme celles du Groupe Danone appellent les « marques Manifesto », mues par un engagement sociétal et environnemental, engagées, voire activistes.

“UN CONTEXTE NOTAMMENT MARQUÉ PAR UNE FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE”

En Afrique, notamment dans les pays qui ont hérité de cette tradition jacobine, on estime globalement qu’il incombe à l’Etat de transformer la vie des gens. Quand bien même cette vision peut être remise en cause, l’Etat demeure un acteur majeur de la transformation de la vie des populations, à condition de se transformer lui-même.

Or, cette transformation de l’Etat en l’Afrique, en vue de mieux transformer la vie des gens, doit advenir dans un contexte notamment marqué par une forte croissance démographique. En Afrique de l’Ouest, avec un taux de croissance autour de 2,6% selon les pays, on assiste au doublement de la population tous les 25 ans.

Un jeune sénégalais voit ainsi la population de son pays doubler entre sa naissance et la fin de ses études supérieures, dans un pays où le nombre d’habitants a été multiplié par cinq en moins de 60 ans. Cette trajectoire a des impacts considérables sur l’amplification des attentes des populations en matière d’éducation, de sécurité, de mobilité urbaine, d’urbanisation, d’équilibre territorial.

En outre, ce contexte est fait d’incertitudes au nombre desquelles figurent la difficulté des transitions démocratiques, l’impact des inégalités sur la cohésion nationale, la sécurité internationale. L’aptitude de l’Etat à manœuvrer dans ce double contexte détermine sa capacité à se transformer. Afin de mieux répondre aux attentes des populations, cette transformation de l’Etat devra s’articuler autour de trois axes majeurs que sont le recentrage de l’intervention publique, le renforcement des capacités d’exécution des politiques publiques et la rénovation totale du service public aux usagers. Ces axes de transformation devraient permettre d’avoir moins d’Etat et un meilleur Etat.

RECENTRER L’INTERVENTION PUBLIQUE

Le recentrage du périmètre d’intervention correspond à une focalisation en matière de politiques publiques qui devra permettre de renouer avec un rôle stratégique. Il s’agit notamment de répondre à trois questions clés : Quelle est notre ambition ? Quelle est notre terrain de jeu ? Sur quels leviers s’appuyer ? En lien avec l’ambition fixée, le choix du terrain de jeu pose la question précise du recentrage de l’intervention publique à trois niveaux :

LES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans ce domaine, on peut considérer sur la base des travaux de Théodore Lowi, qu’il existe 4 types de politiques publiques selon qu’elles visent des individus ou des groupes et selon que la contrainte associée à ces politiques soit directe ou indirecte : les politiques réglementaires, les politiques allocatives, les politiques redistributives, les politiques procédurales.



Nicolas Simel NDIAYE,
Senior manager
Conseil aux gouvernements,
Deloitte Afrique

Tout en alliant, dans des proportions variables, différents types de politiques publiques, l'effort de focalisation devrait amener l'Etat en Afrique à mettre l'accent sur une typologie de politiques publiques cohérentes avec l'ambition de création d'emplois durables et d'amélioration substantielle des conditions de vie des populations. Si l'Etat-nation connaît encore des limites malgré les efforts dans les infrastructures, les télécommunications et l'éducation, si l'Etat producteur peut encore avoir du sens dans certains domaines économiques, il semble nécessaire de privilégier d'une part un Etat régulateur qui intervient en interaction avec d'autres acteurs (secteur privé, associations, etc.) et d'autre part un Etat régalien qui renforce la sécurité des personnes et de leurs biens, l'indépendance et l'efficacité de la justice, la fiscalité au service de la croissance et du bien-être. Dans le cas de l'Etat régulateur, un domaine d'intervention particulièrement crucial serait le renforcement du secteur privé national, à travers une véritable politique publique d'appui aux PME en créant un cadre idoine pour renforcer leur capacité à créer de la richesse et des emplois massifs et durables.

LES PROJETS STRUCTURANTS

pour opérationnaliser les politiques publiques prioritaires : Au-delà des typologies de politiques publiques, il demeure judicieux de prioriser, à l'intérieur de ces dernières, les projets structurants qui ont vocation à se retrouver dans les plans nationaux d'émergence des Etats, au titre de ce qui est communément appelé « projets phares du Gouvernement ».



Souvent, notamment en Afrique de l'Ouest, l'éventail de ces projets reste large. Le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui constitue le référentiel des politiques publiques du pays à horizon 2035 comptait, dans sa phase 1, 27 projets phares. Le plan national de développement du Bénin (Plan Bénin Révélé) pour la période 2016 - 2021 compte une quarantaine de projets phares. Bien souvent, ce large éventail est combiné à une absence de lien direct avec une priorisation des politiques publiques, ce qui en réduit l'impact.

LES RÉFORMES NÉCESSAIRES POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES

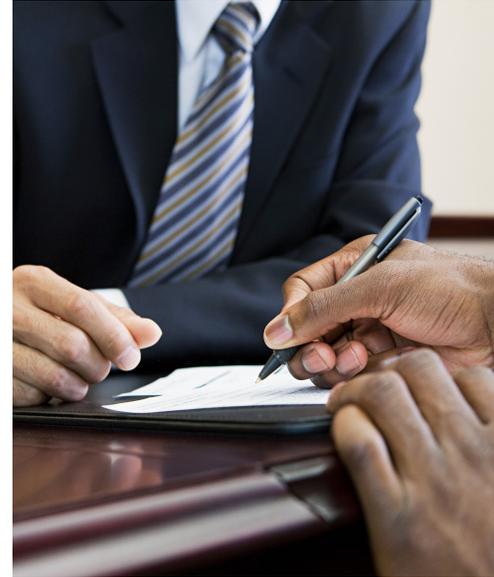
Privilégier un Etat régulateur et un Etat régalien doit amener à se focaliser sur les réformes au moins autant que sur les projets. Or, la priorité est souvent donnée à ces derniers au détriment de réformes pourtant nécessaires. Dans le cas du Sénégal, à fin 2018, si environ 60% des 27 projets phares ont été initiés, à peine 30% des 17 réformes phares l'ont été. Or, les réformes économiques et sociales constituent, par leur caractère structurel, un terreau qui favorise à long terme l'amélioration des conditions de vie des populations tandis que celles institutionnelles consolide l'état de droit et la démocratie.

RENFORCER LES CAPACITÉS D'EXÉCUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le 2ème axe de transformation de l'Etat réside dans le renforcement des capacités d'exécution des politiques publiques sur la base de 3 leviers.

Il s'agit d'abord de clarifier les dispositifs institutionnels d'exécution des politiques publiques, souvent écartelés entre les ministères et les agences de l'Etat. Il reste également crucial de bâtir des synergies réelles entre les acteurs publics intervenant en faveur d'une même politique publique. Au Sénégal notamment, la politique publique en faveur des PME pourrait bénéficier de synergies plus tangibles et opérationnelles entre la Banque Nationale de Développement (BNDE), le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP), le Fonds d'Investissements Stratégiques (FONSIS), la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ). Enfin, au niveau de chacune des structures d'exécution, il est nécessaire de renforcer les capacités fonctionnelles autour de la stratégie, du capital humain, de l'efficacité opérationnelle et du pilotage de la performance.

Le 3ème axe de transformation de l'Etat concerne quant à lui la rénovation totale du service public fourni aux usagers, qu'il s'agisse des individus ou des entreprises. Celle-ci pourrait se cristalliser pour l'essentiel autour de l'expérience usager, dans une logique similaire à celle de l'expérience client dans le secteur privé, avec comme enjeu majeur de placer l'usager au cœur de l'administration et d'ériger sa satisfaction en objectif permanent. L'opérationnalisation d'un tel virage stratégique nécessite de clarifier la vision et le niveau d'ambition de l'Etat en matière d'expérience usager, de mettre en œuvre au sein de chaque administration des projets concrets d'amélioration du service sur la base des attentes des usagers à chaque moment clé d'interaction avec l'administration, de construire des indicateurs clés de performance (KPIs) pour mesurer et piloter la satisfaction des usagers. Ce changement de paradigme devra se matérialiser par une refonte de nombreuses procédures de service public dans une logique de facilitation d'accès, de simplification, de résolution de problèmes, d'intégrité et d'empathie. Dans cette perspective, le digital pourra constituer un accélérateur dont le potentiel est aujourd'hui largement inexploité.



Découverte

La Banque nationale pour le développement économique (BNDE) a officiellement démarré ses activités le lundi 27 janvier à Dakar. Elle aura pour mission principale de faciliter l'accès au financement des entreprises sénégalaises. (Jeune Afrique)

Actualité

La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) a procédé ce Lundi 13 Juillet 2020, à une signature de convention de financement d'un montant de 10 milliards FCFA accordé par la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD). (financialafrik.com)

RÉNOVER EN
PROFONDEUR LE
SERVICE PUBLIC

Afin d'avoir l'impact escompté sur la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations, le recentrage de l'intervention publique, le renforcement des capacités d'exécution et la rénovation du service public devraient s'appuyer sur 3 facteurs clés de succès. Il s'agit notamment de sécuriser les talents nécessaires à la transformation, de mobiliser des ressources financières importantes de façon ciblée et de mettre en place une gouvernance stable et efficace pour garantir la continuité de l'Etat sans remettre en cause les libertés individuelles et les acquis démocratiques



LA GESTION TERRITORIALE DES DECHETS : QUELLE STRATEGIE POUR LES ETATS OUEST AFRICAINS ?

LA DÉCENTRALISATION COMME MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT

Dans la plupart des pays ouest africains, la politique de décentralisation a été mise en œuvre au début des années 90, dans la foulée du processus de démocratisation, alors en cours sur le continent africain.

La politique de décentralisation devait permettre aux collectivités territoriales de mieux se prendre en charge en y développant notamment des projets durables. La gestion des déchets se trouve au cœur de cette ambition, car c'est un secteur hautement stratégique par sa capacité à créer des emplois et à prévenir les désastres sanitaires.

GESTION DES DÉCHETS À L'ÉCHELLE D'UNE NATION.

Le dérèglement climatique et les modifications qu'il engendre mettent un nouvel accent sur l'absolue nécessité de mettre en œuvre des politiques de gestion des déchets plus efficaces encore. La hiérarchie habituellement retenue pour la mise en place d'une telle gestion est la prévention, ou l'évitement qui est bien sûr la règle reine et c'est une logique qui doit de plus en plus être déployée, même si elle va à l'encontre de toutes les règles de consommation moderne. L'occident avec ses records en production de déchets a beaucoup de difficultés à la mettre en œuvre et le développement de l'e-consommation vient encore la rendre plus compliquée. Elle est en revanche très bien prise en compte dans les schémas de circuits courts qui vont limiter les transports, les emballages et les pertes de production. La réutilisation, ou réemploi est une solution qui permet la non production d'un déchet.

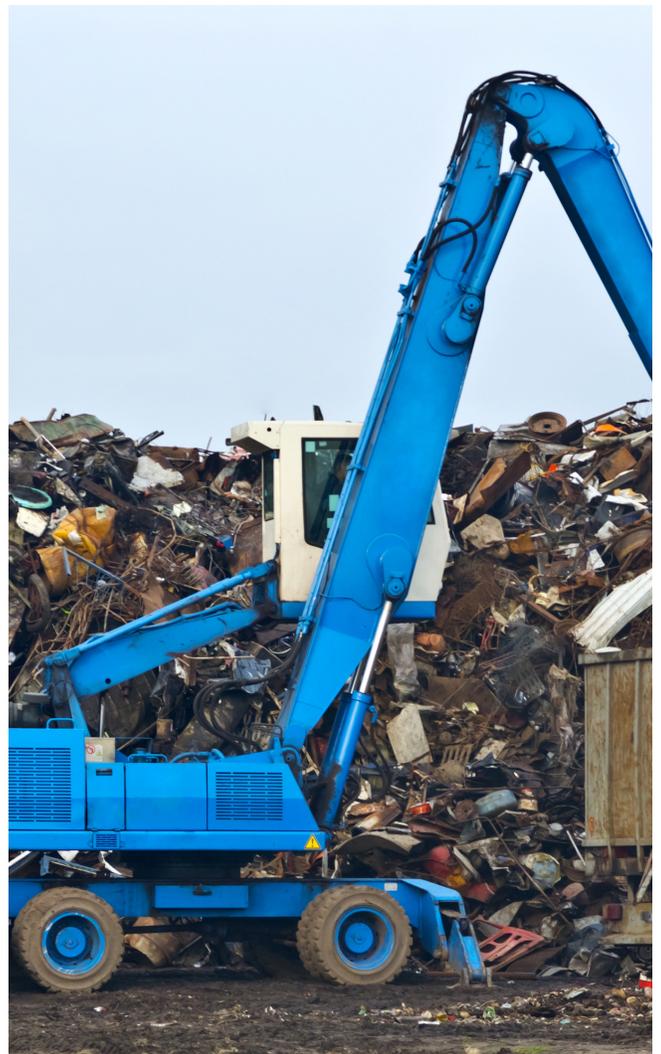
La consigne reste l'outil le plus efficace dans ce cadre mais il est coûteux et nécessite une logistique sophistiquée. Les autres principes (du recyclage à l'élimination) s'inscrivent dans la gestion des déchets suivant un ordre très soucieux des enjeux environnementaux : - 1 le recyclage (matière ou biomasse) s'inscrit dans une logique de préservation de ressources naturelles - 2 la valorisation énergétique s'entend comme une substitution à l'utilisation de combustibles fossiles - 3 l'élimination répond à un souci d'hygiène et de santé publique. Au delà de cette hiérarchie, une politique de gestion des déchets à l'échelle d'une nation s'appuie sur quatre piliers essentiels :

- la compréhension de la situation (les flux générés, les acteurs existants, le financement des opérations)
- l'établissement d'un cadre réglementaire
- une détermination d'objectifs à atteindre
- la planification des opérations et leur contrôle.

LA GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OUEST AFRICAINES

Dans la plupart des collectivités territoriales africaines, la gestion du cadre environnemental dépend du préfet. De nombreux maires s'en plaignent. Une telle situation empêche un travail commun de qualité. Le troisième acteur concerné par le sujet, sont les autorités traditionnelles. Ceux-ci revendiquent leur légitimité sur la gestion des espaces naturels du fait de leur présence ancienne sur les terres.

Au début des années 90 dans la dynamique de la décentralisation, plusieurs conventions furent signées dans de nombreuses régions ouest africaines. Elles avaient pour objectif de nouer des alliances durables entre les villages dans le but de protéger les biens naturels (plantes rares, fruits, essence. naturelles etc...).



L'autre objectif consiste à prévenir les conflits intercommunautaires grâce à un accès négocié aux richesses naturelles. Chaque communauté possédait ses propres gardiens de l'environnement et la sensibilisation y était récurrente. Dans ces sociétés, il n'y avait quasiment pas de production de déchets, car l'évitement était le principe majeur, la chaîne de la valorisation était tellement bien respectée qu'il n'y avait aucune décharge.

Culturellement, la gestion des déchets a existé pendant plusieurs siècles dans les communautés africaines, elle était effectuée au jour le jour sur de très petites quantités qui étaient immédiatement prises en charge.

A cet effet, la difficulté actuelle de gestion réside dans l'incapacité des africains à gérer de manière durable des déchets en très grande quantité, car culturellement une telle pratique n'existait pas. L'urbanisation et les habitudes des centres urbains ont peu à peu transformées certaines zones préservées des pollutions.

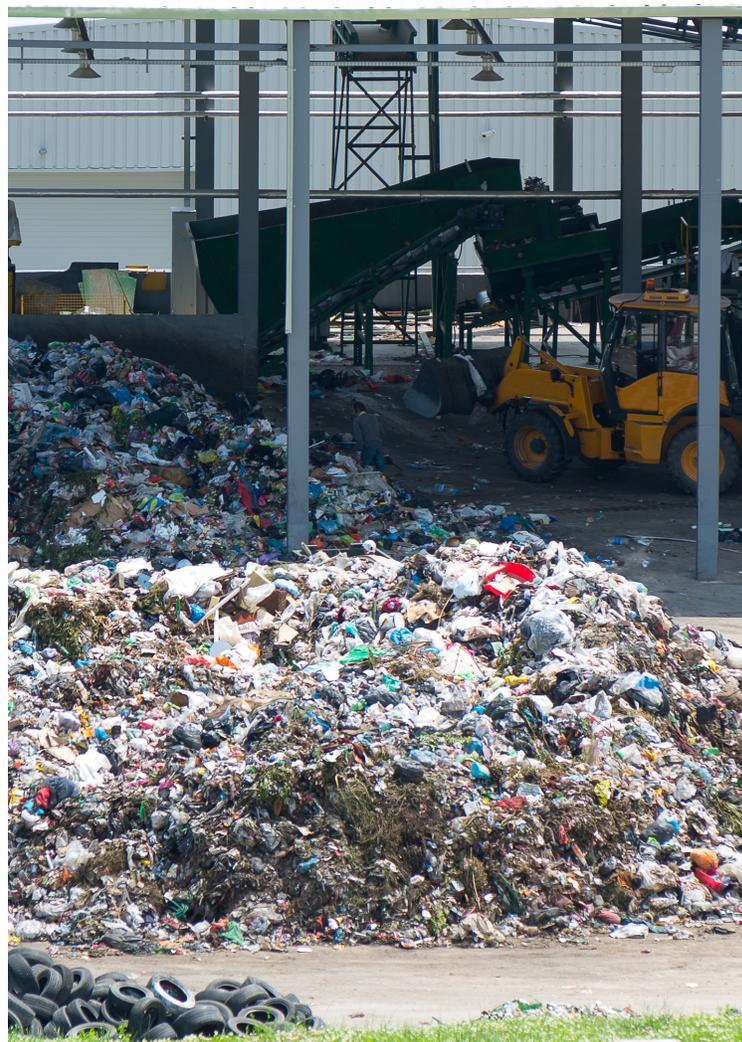
Les Etats n'ont pas su accompagner la nouvelle politique de décentralisation avec une politique de gestion des déchets bien élaborée et adaptée aux contextes locaux.

La gestion des déchets est organisée entre plusieurs acteurs, Etats, collectivités territoriales, entreprises privées et populations locales.

Une telle organisation bien répartie entre différents acteurs n'existe pas, l'absence de transfert des compétences financières aux collectivités territoriales, l'absence de formation et l'absence de partenariats stratégiques, ont maintenu les collectivités territoriales dans une situation de dépendance exclusive vis-à-vis des Etats qui ne parviennent pas à se structurer convenablement pour offrir un meilleur cadre.

La gestion des déchets reste précaire du fait qu'elle n'est pas structurée autour d'acteurs pertinents. De nombreux réseaux informels se sont créés au point de compliquer une tâche déjà complexe. La collecte est assurée par des petites unités regroupées autour des Groupements d'Intérêts Economiques, (GIE), le recyclage est assuré par des « chiffonniers », qui travaillent très souvent en famille. Ce sont donc de nombreux enfants qui ne vont plus à l'école. Le risque sanitaire n'est plus à démontrer et expose des millions de personnes aux maladies.

“ Notre école s'agrandit chaque année. Laissez-nous vous aider à cerner l'esprit de celle-ci ! ”



Egalement l'économie souffre d'une absence de gestion efficace des déchets. De nombreuses potentialités économiques sont ainsi inexploitées à cause des mauvaises conditions. Certains sites historiques sont délaissés par les touristes qui sont aussi de potentiels investisseurs.

ORGANISER RAPIDEMENT LA GESTION DES DÉCHETS POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX



AUGMENTATION DES INSCRIPTIONS DE 30%

Comme évoqué plus haut, les Etats africains doivent développer une stratégie de gestion efficace des déchets. Pour parvenir à cela, il faut mener la politique d'approfondissement de la décentralisation en confiant des responsabilités entières aux collectivités locales. Le volet formation doit-être le pilier central de cette ambition afin de doter les populations locales d'approches durables pour la gestion et la valorisation des déchets.

“



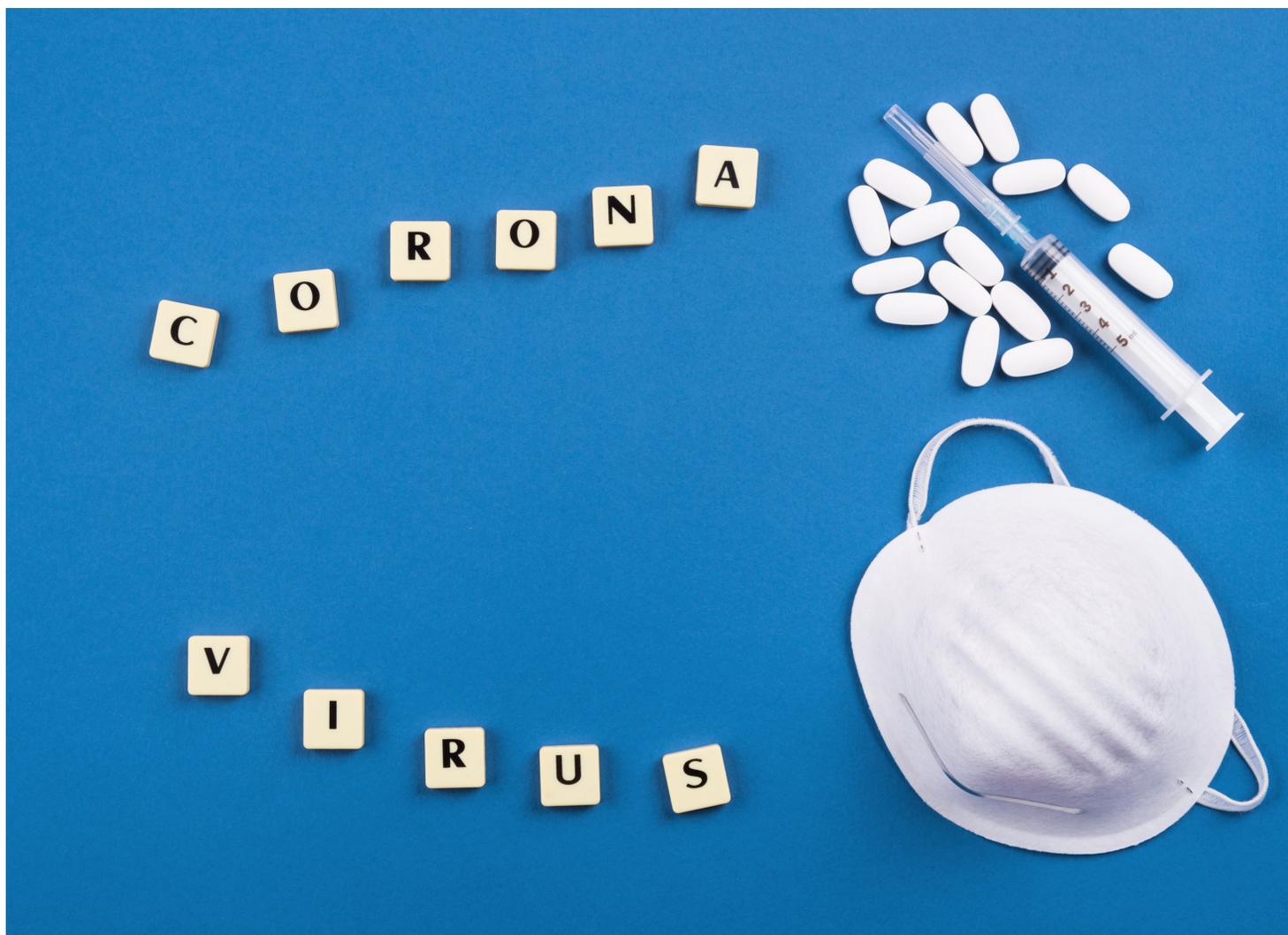
Boubacar Traoré

Directeur Afriglob Conseil

Diplômé en relations internationales, en économie et gestion ainsi qu'en management stratégique et intelligence économique.

L'enclenchement d'un cercle vertueux autour de différents acteurs publics et privés est aussi un volet essentiel et décisif, car de la réunion des compétences à travers la spécialisation de chaque acteur, des solutions pertinentes peuvent émerger. Le suivi et l'évaluation des différents projets doivent être confiés à des structures privées spécialisées.

Enfin, l'Afrique doit développer une stratégie afin d'accéder aux nombreux financements internationaux à travers notamment la proposition de projets pertinents. Dans le même temps, les collectivités territoriales doivent développer une véritable stratégie en faveur de la coopération décentralisée et du co-développement. C'est une approche globale régionale autour des enjeux écologiques qui doit voir le jour et travailler ensemble sur des projets durables.



COVID 19

UN VIRUS PEUT EN
CACHER UN AUTRE.

Par Mbaye SENE
Ingénieur en Cyber sécurité/Risque
Analyste chez IDNA, Président de
l'Association Panafricaine pour la
Cyber sécurité (APAC)

Le cataclysme du corona virus bouleverse certes nos habitudes et ébranle nos certitudes mais nous enseigne un nouveau mode de vie et de nouvelles expériences de travail. Les États, les Institutions administratives et hospitalières, les entreprises et les individus se retrouvent soudainement jetés dans une situation abrupte qui les oblige à changer systématiquement leur fonctionnement normal en mode dégradé ; leur manière de travailler : le télétravail. Qu'est-ce que le télétravail ?

L'article L1222-9 du Code du travail définit le télétravail comme:

"Toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication". Le télétravail est donc toute forme de travail à distance s'effectuant notamment via une connexion Internet permettant à chaque collaborateur d'accéder régulièrement et via plusieurs types de supports possible (Pc, smartphone, tablette...) aux informations sensibles, stratégiques



et confidentielles d'une entreprise, d'un état ou d'une institution administrative et hospitalière, d'une organisation selon les cas. Nous avons vu hier le président de la république du Sénégal tenir son conseil des ministres en vidéoconférence. Pourtant nous voyons aussi la complexité que cela peut engendrer : plusieurs protocoles de communications, avec autant de vulnérabilités potentielles et de risques à gérer, plusieurs types de périphériques avec des moyens d'authentification variés et pas toujours d'un niveau de sécurité équivalent. Selon Bleeping computer, l'application de vidéo conférence Zoom, un des leaders du domaine, qui a connu un succès fulgurant en mars en raison de la généralisation du télétravail et de la distanciation sociale, connaît une énorme faille de sécurité : en convertissant une adresse en un lien cliquable destiné aux autres participants,

Zoom envoie aussi votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, lequel peut être piraté en quelques secondes à l'aide d'un logiciel gratuit comme Hascat. Un hacker aurait donc tout loisir d'intercepter vos identifiants et pirater votre compte. La faille touche toutes les versions de Windows, qu'il s'agisse de Windows 10, Windows 8.1, Windows 7. Aussi, selon Jérôme Notin, directeur général du site cybermalveillance.gouv.fr « les tentatives malveillantes ont été multipliées par 10 avec la télétravail..., avec plus de 400% d'augmentation de tentatives d'hameçonnage constatées" . Il y'a cinq fois plus de cyberattaques que d'habitudes, selon l'éditeur de logiciels antivirus Bitdefender, trois fois plus d'arnaques par email utilisant les mots "covid-19" et "coronavirus" au cours de la semaine dernière, selon la société Sophos.

Zoom, un des leaders du domaine, qui a connu un succès fulgurant en mars en raison de la généralisation du télétravail et de la distanciation sociale

De 10 à 200 millions d'utilisateurs en quelques jours
L'interface était essentiellement utilisée pour des réunions professionnelles... Avant que la moitié de l'humanité ne se retrouve graduellement astreinte à domicile.

En réalité, le télétravail, même s'il permet de gagner en efficacité et en productivité et de nous adapter à ce contexte de confinement, représente une grande menace pour la sécurité de nos données. Des facteurs tels que l'hétérogénéité des supports informatiques et des périphériques, le manque de culture en cyber sécurité de certains collaborateurs et l'anxiété liée au contexte augmentent considérablement la surface et les possibilités d'attaque (ransomware, social engineering, phishing etc). Le télétravail soulève également plusieurs questions de sécurité pour tout type d'organisation (État, institutions administratives et hospitalières, entreprise) : Quel pourra être le contrôle sur un périphérique n'appartenant pas à l'organisation mais qui contiendrait des données de l'organisation ? Quel pourra être le contrôle de l'organisation sur une équipement qui ne suivra pas les standards de sécurité de l'entreprise mais qui utilisera les protocoles de connexions et d'authentification en accord avec la politique de l'organisation ? Quel pourra être le contrôle de l'organisation sur le vol de ce type d'équipement qui contient un mot de passe pour l'accès à des services stratégiques ? L'utilisateur pensera-t-il déclaré le vol d'un objet qui lui appartient pour que des mesures de fermeture de son compte d'accès soient prises immédiatement ? Comment gérer les mises à jour des équipements à distance, l'installation de logiciel par les utilisateurs, la sécurité physique de l'environnement de télétravail, la sécurité du point d'accès wifi utilisé et le patch si une nouvelle vulnérabilité est publiée ?

Répondre à ses questions suppose dès lors de prendre au préalable des mesures concrètes et des solutions techniques de sécurité avant toute mise en place d'un dispositif de télétravail : Former et sensibiliser les collaborateurs à l'hygiène informatique

et aux risques liés au télé travail pour limiter les attaques et leurs impacts pour chaque support PC, tablette et smartphones, professionnels ou personnels et selon chaque type d'attaque (virus, malware, hameçonnage, rançon, Cheval de Troie, brute force...)Intégrer le télé travail dans votre politique d'organisation (PSSI, PLS,)Réaliser l'inventaire des activités des utilisateurs compatibles avec le télétravailCatégoriser les télétravailleurs selon les principes du moindre privilège et du besoin d'en connaître (qui a accès à quoi ? quel est son métier ?

quel est son statut (admin, user) ? pour quel besoin ? Maîtriser la gestion des télétravailleurs (révocation des comptes et des droits d'accès au SI, changement de catégorie de l'utilisateur nomade ; la gestion des équipements mobiles et des logiciels qu'on peut y installer)Mettre en œuvre des moyens de protection physique des équipements de télétravail (filtre écran de confidentialité, des scellés pour identifier une éventuelle compromission matérielle ; des verrous de ports USB et RJ45 si nécessaire ; éventuellement un câble antivol à la maison). Renforcer la sécurité des supports informatiques (mise à jour régulière des antivirus, des OS, des applications, des backups, gestion "durcie" des identifiants et mots de passe :2FA, gestionnaire de MdP), limiter l'usage de périphériques externes pour échanger des données (clés USB, disques durs, fichiers partagés, port FTP...)Sécuriser les échanges de données entre le poste du salarié et le réseau de l'entreprise, en utilisant un VPN (Virtual Private Network)Dissocier et protéger les appareils : attribuer au télétravailleur un PC à usage strictement professionnel ou exclure certaines applications bureau (ex. messagerie, compta) sur les PC maison...

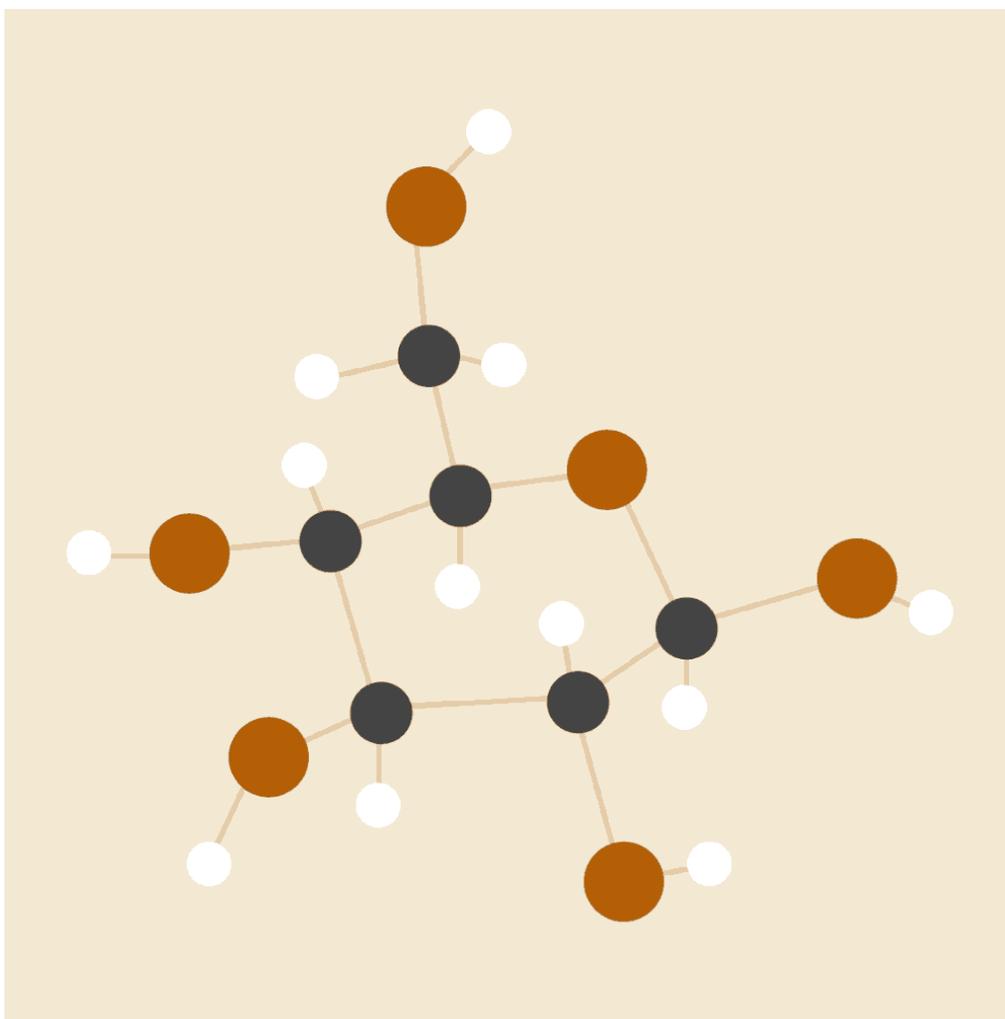


Nous sommes disposés à vous aider à vous adapter à cette situation de confinement ou à un éventuel prolongement du confinement pour améliorer la sécurité du travail à distance et de vos équipements mobiles.



Mbaye SENE
Ingénieur en Cyber
sécurité/Risque

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, QUELS ENJEUX POUR LES ENTREPRISES ÉTABLIES AU SÉNÉGAL ?



L'intégralité de cet article est publiée à la Revue Africaine de Sciences Politiques et sociales (RASPOS) de l'Université de Gaston Berger de Saint-Louis, Ref : Janvier 2020, n°25.

L'exploitation, la valorisation et la circulation des données occupent une place centrale dans les stratégies d'entreprise dès lors elles doivent se concilier avec les impératifs de sécurité et de protection des libertés, en l'occurrence la protection des données personnelles. Afin de rester en conformité, les entreprises implantées au Sénégal traitant de la donnée personnelle sont astreintes à certaines obligations et corrélativement doivent s'adapter

à la Réglementation européenne dénommée RGPD(1) s'imposant désormais dans le marché du numérique. Dans ce contexte, il est opportun de repenser l'encadrement juridique de la protection des données face aux défis actuels.



L'IMPACT DU RGPD SUR LE MARCHÉ NUMÉRIQUE MONDIAL

Pour rappel, la loi Sénégalaise du 25 janvier 2008 sur la Protection des données à caractère personnel - ci-après "LDCP" réglemente la collecte et l'utilisation des données personnelles et instituant une autorité de contrôle dénommée la Commission de Protection des Données : "CDP" chargée de faire appliquer ladite loi. A ce titre, bons nombres d'obligations sont à la charge des responsables de traitement telles que l'obligation générale de sécurité et de confidentialité, l'obligation d'information, le respect des droits des personnes concernées, une durée de conservation limitée et une finalité déterminée pour chaque traitement mis en œuvre. Sous ce rapport, ces exigences ont été reconduites par le RGPD tout en renforçant les droits des personnes leur permettant ainsi d'avoir une meilleure maîtrise de leurs données. Bien qu'il s'agisse d'une réglementation européenne, les entreprises établies hors d'Europe doivent s'y

conformer pour pouvoir offrir leurs services dans l'Union. Le RGPD est donc susceptible de s'appliquer à tout organisme traitant des données personnelles de résidents européens dans le cadre de son activité ou pour le compte d'un tiers indépendamment du pays d'implantation, de sa taille et de son activité. À l'inverse, une entreprise établie en France qui exporte des produits vers le Sénégal et à destination de citoyens sénégalais doit se conformer au RGPD.

Même si l'on peut être critique sur son ambition extraterritoriale, il faut reconnaître comme l'affirment certains auteurs que le **RGPD, est un véritable outil de softlaw pour l'Europe du numérique pour les éditeurs non européens(2)**. Il incite à mettre en place une politique globale de protection des données en entreprise en supprimant les formalités préalables moyennant un renforcement des obligations du responsable de traitement.

À cela, s'ajoute l'obligation de notifier sous 72 heures la violation de données au régulateur. De plus, le RGPD corrige le déséquilibre entre le responsable de traitement et le sous-traitant en conférant une responsabilité autonome à ce dernier même établi hors UE. Il intègre également le *Privacy by Design*(3) dès la conception des produits ou traitements et impose la tenue de registres aussi bien pour le responsable que le sous-traitant. Le Règlement renforce les droits classiques des citoyens tout en créant de nouveaux droits, notamment la portabilité et l'oubli.

Il est à noter que la notion d'Accountability(4), fil conducteur du RGPD, est complétée par une évaluation anticipée des risques avec la mise en place obligatoire de l'analyse d'impact pour certains traitements à risque. Les sanctions pécuniaires ont été revues à la hausse pouvant atteindre 4% du chiffre d'affaire mondial de l'entreprise ou 20 millions d'euros. Il est donc fondamental que toutes les entreprises voulant prester à destination des résidents européens se conforment aux obligations précitées.

Sur le plan économique, les transferts de données de résidents européens vers les pays tiers, à l'instar des pays africains, doivent nécessairement être encadrés par des instruments spécifiques tels les codes de bonne conduite, de clauses contractuelles type ou des certifications tendant à assurer une bonne politique de gestion des données personnelles.

Il est donc primordial que ces entreprises se mettent à niveau pour être attractives. Le RGPD est une réponse visant à restaurer la confiance des individus face à la prolifération des technologies numériques collectant massivement les données personnelles. Il a contribué à bouleverser la pratique des entreprises en matière de collecte et d'utilisation des données personnelles.

LES PISTES FORMULÉES POUR UNE ÉVOLUTION DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

RGPD

Pour le Sénégal et l'Afrique, il est donc impératif que le cadre législatif actuel se modernise afin de répondre au mieux au besoin d'encadrement qu'imposent ces traitements de données à caractère personnel issus de ces innovations nouvelles. Or, force est de constater que cette loi qui n'a pas été retouchée par le législateur depuis 2008 mériterait d'être modifiée au gré des avancées technologiques. De la même manière la réglementation supranationale, à savoir l'acte additionnel de la CEDEAO et la Convention de Malabo, auraient besoin d'être actualisés.

Aujourd'hui, la rédaction des textes de lois dans nos pays requiert de l'anticipation mais aussi de l'innovation. Le régime de formalités préalables ainsi que la légalité de la finalité des traitements ne permettent plus à la LCPD de protéger la vie privée des sénégalais face aux nouveaux usages du numérique. Dans les autres pays francophones, bon nombre de lois ont été inspirées de celle de la France datant de 1978, laquelle a été modifiée voire amendée jusqu'après même l'entrée en application du RGPD.

Le RGPD est un texte de modernisation du droit de la protection des données personnelles, qui avait besoin d'un urgent toilettage pour tenir compte du développement d'internet, des réseaux sociaux et des technologies avancées.

Aujourd'hui avec la généralisation des algorithmes reposant sur l'analyse automatisée des données personnelles, de nouveaux moyens de collecte des données sont apparus et les lois actuelles paraissent insuffisantes pour les encadrer. Tout de même, des concepts axés sur la méthodologie comme le Privacy by design, by default ainsi que l'analyse de risque permettent, a minima, d'anticiper les nouveaux usages du numérique en termes de sécurité et de confidentialité.



Le règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD, ou encore GDPR, de l'anglais General Data Protection Regulation), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Après quatre années de négociations législatives, ce règlement a été définitivement adopté par le Parlement européen le 27 avril 2016. Ses dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des 27 États membres de l'Union européenne à compter du 25 mai 2018. (Wikipedia)

Outre atlantique, la Californie dans sa loi CCPA, applicable dès le 1er janvier 2020, s'est inspirée du RGPD. D'une part, elle prévoit le consentement requis lors de la vente des données de clients et, d'autre part, le renforcement des droits des consommateurs (portabilité, droit d'accès, droit d'effacement, droit Opt out en cas de vente de données) dans un contexte où le Privacy Shield(5) est constamment remis en cause par la Commission européenne. Dans le même sillage que le RGPD, au Brésil, la *Lei Geral de Proteção de Dados pessoais*(6) applicable à partir du 15 août 2020, de portée extraterritoriale, impose l'analyse d'impact pour certains traitements, la tenue de registre ainsi que la notification des violations de données à l'autorité de contrôle et aux personnes concernées.

Autant de points qui en font une sorte de mini-RGPD. Redonner le contrôle de leurs données aux individus en imposant une transparence générale sur les traitements et les violations de données est un défi majeur que beaucoup d'entreprises doivent relever. Les géants du web, à l'instar de Google, premier des GAFAM(7) sanctionné sous l'ère du RGPD en France(8), doivent changer leur méthode de collecte, d'utilisation et de partage des données de tous les citoyens, quelle que soit leur localisation. En définitive, il est pressant que l'Afrique se dote d'un *Corpus de Règles Numériques* plus contraignantes pour protéger ses citoyens et offrir un cadre vertueux pour l'exploitation de leurs données personnelles.

Pour se faire, d'ores et déjà, il faut que la CDP avec ses homologues africains accentuent leur coopération ;

en édictant par exemple des normes communes à l'échelle africaine tout en veillant à y inclure dès la phase d'élaboration, les entreprises, les acteurs du marché numérique ainsi que les utilisateurs et praticiens de la matière dans une logique de co-régulation, les autorités de protection, doivent s'appuyer sur les relais informatique et libertés(9), les correspondants informatique et libertés, les délégués à la protection des données afin de diffuser la culture informatique et libertés au sein des entreprises.

L'enjeu pour les entreprises africaines est d'internaliser les règles de bonne gestion des données personnelles, afin d'être davantage performantes et compétitives sur le plan international. À cet effet, il est opportun d'implémenter la compliance(10) en tant que système de management au sein des entreprises devant s'intercaler entre l'obligation procédurale et le risque de sanction.

“

1 La Réglementation européenne sur la protection des données du 26 avril 2016 devenu applicable depuis le 25 mai 2018.

2 A.Banck et D. Rahmouni, Le RGPD nouvel outil de soft Law de l'Europe dans le numérique, Revue Lamyline Droit immatériel n°151 - 2018, paru Septembre 2018.

3 C'est la possibilité de récupérer ses données personnelles dans un format lisible par machine, en vue de les exploiter à des fins personnelles ou de les transmettre à un concurrent.

4 Elle pourrait se traduire comme le fait d'être responsable et de devoir démontrer à tout moment le respect des règles relatives à la protection des données.

5 C'est un mécanisme d'auto-certification pour les entreprises établies aux États-Unis qui a été reconnu par la Commission européenne comme offrant un niveau de protection adéquat aux données à caractère personnel transférées par une entité européenne vers des entreprises établies aux États-Unis. Ce mécanisme est par conséquent considéré comme offrant des garanties juridiques pour de tels transferts de données.

6 <https://blogrisqueetsecurite.beijaflore.com/2019/10/11/emergence-data-privacy-usa-bresil/>

7 L'acronyme désigne les géants du numérique à savoir Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft.

8 Délibération de la CNIL française n°SAN-2019-001 du 21 janvier 2019 prononçant une sanction pécuniaire à l'encontre de la société GOOGLE LLC https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/san-2019-001_21-01-2019.pdf

9 Quel que soit le nom, cet acteur est la personne expressément désignée au niveau de l'entreprise en charge de la conformité de la loi sur la protection des données.



Maître **Rokhaya SARR**

Avocat à la Cour d'Appel de Paris
Auteure d'une thèse sur l'impact du RGPD

sur la pratique des entreprises établies en France et au Sénégal

SANTÉ : LES DÉFIS DE L'AFRIQUE

Docteur Félix Atchadé
Médecin spécialiste de
Santé Publique et
d'Éthique
Médicale Directeur
exécutif Centre de
recherche sur le
développement humain
(CREDHU)



Plus d'un semestre après le début de la pandémie de Covid-19, la catastrophe épidémique que les cassandres prédisaient à l'Afrique n'est pas advenue. Au 15 Juin 2020, le Centre de contrôle des maladies de l'Union africaine (Africa CDC) a dénombré 242105 cas confirmés de SRAS-Cov 2. À la même date, la pandémie de Covid-19 avait entraîné la mort de 6464

personnes sur le continent. L'Afrique du Sud et l'Égypte sont les deux pays les touchés. Comparée à celles de l'Europe de l'Ouest ou de l'Amérique du Nord, la situation épidémiologique de l'Afrique est donc sans commune mesure en termes de morbidité et de mortalité. Le temps permettra aux chercheurs d'élucider les raisons de cette moindre v

ulnérabilité à un virus qui ébranlé les grandes puissances du monde. En attendant que la science résolve la question, de nombreuses explications sont avancées : démographiques (jeunesse de la population), météorologiques et/ou climatiques (chaleur, humidité, etc.), virologique (c'est un virus à enveloppe, donc fragile sous les tropiques), de santé publique (mise en place précoce du dépistage, distanciation sociale, etc.) et économiques (faiblesse des échanges sino-africains), etc. Ces explications de bon sens relèvent pour le moment d'extrapolations. Il manque des données empiriques pour les confirmer ou les infirmer. La question qui revient inlassablement est de savoir si les systèmes de santé africains pourront faire face si l'expression épidémiologique de la pandémie à Covid-19 venait à changer négativement ? Sans entrer dans des généralisations abusives, il est légitime de craindre que les difficultés que les pays touchés par l'épidémie à virus Ebola qui a dévasté trois pays de l'Afrique de l'Ouest en 2014-2015 se reproduiront dans de nombreux pays du continent en cas dissémination du SRAS-Cov2. Nous allons dans cet article faire dans un premier temps faire l'état des lieux de la situation sanitaire en Afrique subsaharienne avant de faire des propositions susceptibles de l'améliorer.

Comment va la santé des populations

Si l'on part des espérances de vie à la naissance particulièrement basses dans les années 1950 (37 ans pour la région entière) tous les pays africains ont progressé sensiblement dans les années 1960, 1970 et 1980 avec des gains moyens annuels d'espérance de vie à la naissance de l'ordre de 0,30 année. Entre 1990 et 2008, les taux de mortalité ont augmenté

chez les adultes – pour une large part en raison du VIH/sida, qui a fait de très nombreuses victimes parmi les jeunes adultes. Malgré les effets catastrophiques de l'épidémie de VIH/sida, qui a culminé en 2004, l'espérance de vie générale à la naissance est passée de 50 en 1990 à 61 ans en 2018. Ces progrès très appréciables n'ont pas permis à l'Afrique de rattraper son retard sur le reste de l'humanité. L'espérance de vie moyenne à l'échelle mondiale était de 72 ans en 2018.

La réduction des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a progressé également. L'amélioration de l'accès au traitement des maladies infectieuses telles que la pneumonie, la diarrhée, le paludisme et le VIH/sida, le recours accru aux mesures de prévention comme les moustiquaires imprégnées d'insecticide, la vaccination et les interventions nutritionnelles sont autant d'éléments qui ont influé sur la survie des enfants. Entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des moins de 5 ans est passé de 181 à 83 pour 1000 naissances vivantes. Parallèlement, le taux mondial moyen de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 90 à 42 pour 1000 naissances vivantes. Malgré la baisse du taux de mortalité, un tiers de ces décès surviennent pendant la période néonatale (les 28 jours suivant la naissance), principalement en raison de complications de la prématurité, d'une asphyxie à la naissance et d'infections. À cette forte mortalité infanto-juvénile s'ajoute la mortalité maternelle tout aussi importante. Dans plus de la moitié des pays le taux dépasse 400 décès pour 100 000 naissances vivantes pour atteindre 1360 pour 100 000 naissances au Sierre Leone.

Cette forte mortalité est liée à des conditions environnementales défavorables, mais surtout aux difficultés de prise en charge des complications obstétricales dont le risque accompagne tout accouchement. Les principales causes des décès maternelles sont les hémorragies (34 %), les infections (9 %), les éclampsies (17 %) et les dystocies (11 %), avortements non sécurisés (9 %).

La transition épidémiologique est amorcée

L'Afrique continue de ployer sous une lourde charge de maladies transmissibles, en dépit des progrès réalisés vers la réduction de l'incidence et de la mortalité associées à ces maladies. À la fin de 2018, on comptait 25,7 millions de personnes vivant avec le VIH, dont 2,3 millions d'enfants âgés de moins de 15 ans. Le SIDA africain n'est pas univoque aussi bien quantitativement, au regard des niveaux d'infection, mais aussi qualitativement du fait de l'hétérogénéité moléculaire du virus. L'épidémie varie beaucoup d'un pays à l'autre, la prévalence du VIH chez les adultes allant de moins de 2 % dans certains pays du Sahel à plus de 15 % dans la plupart des pays d'Afrique Australe. Contrairement à ce qui est observé dans les autres parties du monde, la majorité des personnes infectées en Afrique subsaharienne sont des femmes (59 %), souvent des femmes jeunes de moins de 30 ans



L'Afrique affiche la plus forte incidence et la plus forte prévalence de la tuberculose, ainsi que la mortalité tuberculeuse par habitant la plus élevée. Le paludisme reste un problème majeur de santé et de développement en Afrique. Plus de 800 millions d'individus sont exposés à ce fléau, et 82 % d'entre eux courent un risque élevé de contracter la maladie. Selon des estimations, 219 millions de cas (92 % du total mondial) et 400 000 décès (91 % du total mondial) sont survenus sur le continent en 2017. Les maladies à tendance épidémique et pandémique sont des menaces de santé publique. Elles peuvent être responsables de niveaux élevés de morbidité et de mortalité et elles ont des effets désastreux sur les économies. Des pays ont déclaré des épidémies de choléra, de maladie à virus Ebola et Marburg, de fièvre jaune, de méningite à méningocoque et de fièvre de Lassa.

Les quatre principaux types de maladies non transmissibles (MNT) sont les maladies cardiovasculaires (accidents vasculaires cardiaques ou cérébraux), les cancers, les maladies respiratoires chroniques (comme la broncho-pneumopathie chronique obstructive ou l'asthme), et le diabète. En 2010, quarante pour cent des décès survenus en Afrique étaient liés aux MNT et aux traumatismes. Selon les projections, à l'horizon 2025, les maladies non transmissibles et les traumatismes seront responsables de plus de la moitié (55 %) des décès. En plus des principales maladies non transmissibles, l'Afrique supporte une lourde charge de drépanocytose, d'affections bucco-dentaires et de troubles auditifs et de la vision (OMS Afrique, 2016). En nombre de décès imputables, le principal facteur de risque de MNT est l'hypertension artérielle (à laquelle on attribue 13 % des décès dans le monde), suivie du tabagisme (9 %), de l'hyperglycémie (6 %), de la sédentarité (6 %) et

du surpoids ou de l'obésité (5 %). Le nombre d'enfants en surpoids croît rapidement dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, l'évolution des sociétés est à l'origine de la fréquence de certaines affections comme les accidents de la circulation ou les avortements clandestins. De plus les structures de santé sont confrontées à de nouvelles pathologies dont la prise en charge est extrêmement coûteuse. C'est le cas des dialyses rénales des patients souffrants d'insuffisance rénale.

La situation sanitaire des pays d'Afrique reste dominée par les maladies infectieuses et tropicales, tout en étant confrontée à une vague montante de maladies chroniques (cancers, diabète, maladies cardiovasculaires, respiratoires, et mentales ou handicaps), dont l'ampleur reste à préciser. Le continent compte plus de la moitié des décès de femmes enceintes et de la mortalité par avortement à l'échelle mondiale. Loin d'avoir jugulé la pandémie la plus meurtrière du XXe siècle, le continent entre à son tour dans une phase de transition démographique et épidémiologique.

Une brève histoire des politiques de santé



docteur Léon-Clovis-Eugène Jamot, durant les années 1930.
av

L'organisation moderne des systèmes de santé en Afrique remonte pour l'essentiel aux années 1920-1930 avec, dans les colonies françaises, une empreinte très marquée du service de santé des armées. Au cœur du dispositif, l'hôpital jouait un rôle essentiel, puis autour s'organisait un réseau d'institutions publiques et privées de soins. Après les indépendances, les nouveaux gouvernements se sont engagés dans l'extension des services de santé de base dont la très grande majorité de la population était privée. Le principe de gratuité des soins était un des fondements de l'offre publique de soins. Dans les années 60, les politiques de santé se définissaient en termes de programmes verticaux privilégiant des stratégies de lutte contre les grands fléaux en négligeant les actions en faveur de la viabilité des organisations qui conçoivent et exécutent ces politiques. La déclaration d'Alma Ata en 1978 en faveur des soins de santé primaires marquera un tournant important dans les politiques sanitaires.

Les années 1980 sont marquées par les programmes d'ajustement structurel et leurs trains de mesures qui plombent le financement des secteurs sociaux. Cette période voit la généralisation de la participation financière des usagers. C'est ce que l'on appela l'Initiative de Bamako (IB). L'initiative de Bamako, adoptée en 1988, se voulait une politique de relance de la stratégie des soins de santé primaires tout en renforçant l'équité d'accès aux soins. Dix ans après, des recherches au Mali et au Burkina ont constaté le fait que cette politique ne s'est pas traduite en un meilleur accès aux services de santé parmi les plus démunis, qu'elle a marginalisé davantage certains sous-groupes déjà très vulnérables au profit d'une plus grande viabilité financière des structures de santé.

Depuis le début du XXI^e siècle, les politiques tiennent compte des analyses entre santé et développement. La déclaration du Millénaire marque un tournant décisif pour les politiques internationales en faveur du développement. La situation sanitaire des pays du sud est telle que trois des Objectifs du Millénaire pour le développement concernent la santé, outre celui de rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables pour les pays en développement. C'est le moment Global health, avec l'augmentation des flux financiers d'aide dans le domaine de la santé. Cette étape est marquée par la transformation de la gouvernance mondiale de la santé avec la création de partenariats public-privé (PPP) mondiaux, tels que l'Alliance mondiale de la vaccination et de l'immunisation (GAVI) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme où le secteur privé lucratif ou philanthropique a pris le leadership. Les politiques sanitaires menées dans les faits accordent une attention trop importante aux maladies à potentiel pandémique comportant des aspects sécuritaires pour les pays riches au détriment des objectifs de santé de base considérés pourtant comme favorable aux populations les plus vulnérables.

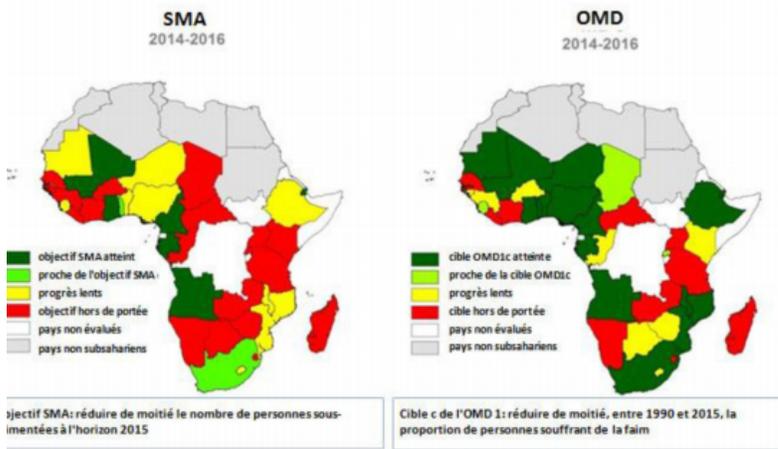
De la justice sociale et de l'équité comme solutions

Il est temps d'admettre que le champ de la santé peut être modelé par le volontarisme politique, et qu'en l'occurrence les performances sanitaires actuelles du continent sont le fruit d'un processus historique moyennement soucieux d'équité et de justice. Un système peu équitable dont on peut apprécier l'inefficacité, par exemple, en comparant nos statistiques sanitaires à celles des pays d'Asie et d'Amérique du Sud présentant les mêmes caractéristiques démographiques et socioéconomiques. Il s'agit d'interroger nos systèmes de santé, leurs performances, programmes et plans stratégiques, en faire des sujets de débat démocratique et citoyen. Il faut mettre en place des systèmes de santé égalitaire, solidaire, humaniste et universel. Dans ce cadre, la santé sera considérée comme un bien particulier qui ne doit aucunement être soumis à une quelconque régulation marchande. Elle doit être un droit fondamental. L'égalité recherchée n'est point un nivellement par le bas. Elle devra se gagner par l'amélioration de la santé des moins bien portant avec en point de mire le meilleur état de santé possible pour tous. Cette égalité ne s'entend pas comme l'égalité pour l'ensemble des groupes d'âge. L'égalité d'état santé s'applique aux groupes sociaux, à l'intérieur des groupes âge-sexe. En d'autres termes, puisque la maladie n'est pas complètement évitable, elle doit au moins être répartie également entre tous les groupes sociaux. Il faut bâtir des sociétés qui produisent moins de malades, où la question du financement reste un moyen et non une fin en soi.

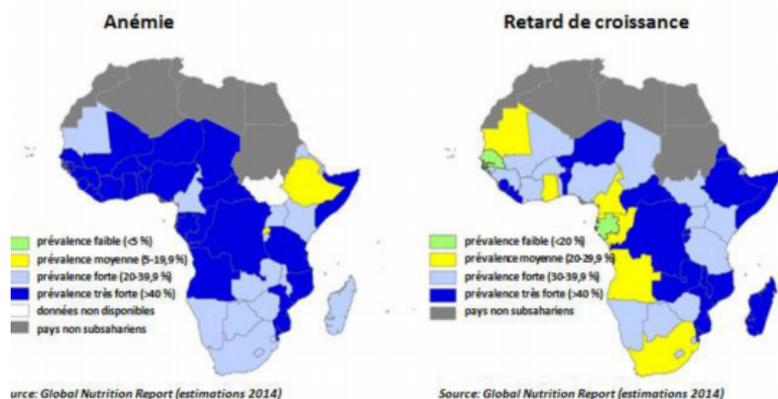
L'accès aux soins devrait être identique pour tous, ce qui implique que les individus devraient avoir la même possibilité d'acquérir des soins. De même, les personnes devraient bénéficier de soins identiques s'ils ont les mêmes besoins. Le système de soins doit être organisé de façon à lever tous les obstacles pour l'acquisition de soins de santé. Cela veut dire que le prix des prestations, la distance et le temps ne doivent pas empêcher les personnes d'avoir recours aux services de santé dont ils ont besoin. L'accès aux soins doit dépendre uniquement du besoin et non des caractéristiques personnelles.

L'amélioration de la donne sanitaire sur le continent et la lutte contre les inégalités de santé passent par des réformes sectorielles hardies et volontaristes. Dans le champ sanitaire l'idée que la santé des populations est déterminée par une série de facteurs liés à l'environnement, l'économie, au social et au service de santé, doit inspirer toutes les politiques. L'amélioration de la santé des populations doit être considérée comme le moyen d'atteindre le développement, mais aussi comme le but ultime de celui-ci...

Progrès accomplis en vue des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et de la Déclaration du Millénaire pour le développement en Afrique subsaharienne



Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer et retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne





CONTACT ET ACCÈS

ROD-CI (Réussir Oser Développer en Côte d'Ivoire) SARL au capital de 10.000.000 FCFA

RC CI-ABJ-2015-B-1974 / CC 15 04 861 U BOA 008251370003 78 Tél.: (+225) 79 47 09 58 / 78 59 56 44 Email: info@rodci.com / hnouattara@rodci.com

POUR LES RECRUTEMENTS ⇒ recrutements@rodci.com

Lot 159 ilot 10 Riviera Golf quartier M'Pouto CIAD - COCODY / 06 BP 6094 Abidjan 06

Accès : (Riviera Golf M'Pouto CIAD) : en venant du Golf Hôtel en direction de M'Pouto Sol Béni, allez tout droit jusqu'à la Pharmacie M'Pouto, nous sommes situés en face de la pharmacie et sur votre droite : villa basse avec un portail vert et des murs couleur saumon.

CRIMINALITE EN AFRIQUE: entre diversification et faiblesse des réponses étatiques

Le crime organisé englobe diverses formes de comportement criminel et celles-ci affectent différemment le continent car s'appuyant sur des structures logistiques internationales hautement organisées. Il empiète sur les frontières nationales et régionales, en s'appuyant sur des réseaux criminels internationaux bien établis, le tout facilité par la porosité des frontières, la faiblesse des institutions étatiques de sécurité, notamment en Afrique de l'Ouest qui est de plus en plus utilisée par les trafiquants comme point de transit pour différents crimes¹. Globalement, l'Afrique a quatre types de crime organisé et ils évoluent tous de différentes manières avec un certain chevauchement entre eux. Ils affectent aussi différemment le continent et ses citoyens, et c'est ce qui détermine la gravité de leurs impacts.

La première de ces typologies peut être rencontrée dans des endroits où le crime organisé est relativement ancré et ressemblerait, aux yeux d'un étranger, à des organisations de type mafieux. Ici, l'usage de la violence est une caractéristique déterminante comme c'est le cas en au Cap en Afrique du Sud par exemple.



Au Nigeria, le phénomène est légèrement différent car y existent des réseaux criminels relativement sophistiqués avec une portée mondiale plus grande, mais avec moins de contrôle géographique au niveau national. Il arrive d'ailleurs que ces groupes criminels nigériens aient une emprise importante en Italie; ce qui est un accomplissement en soi compte tenu du domaine du crime organisé surpeuplé là-bas.

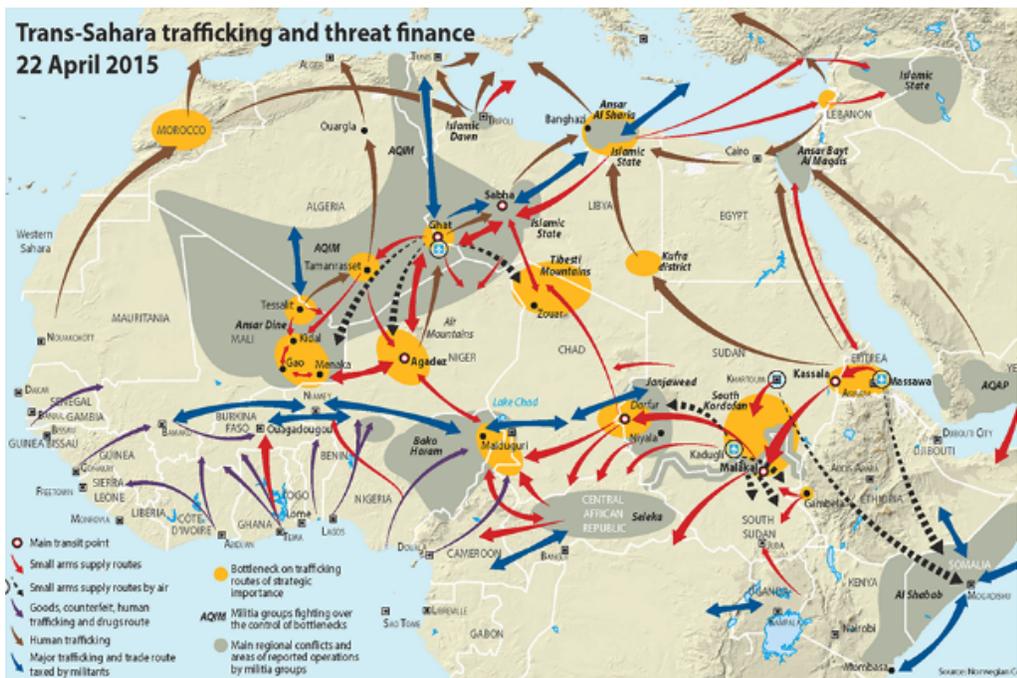
La deuxième catégorie de crime organisé en Afrique est plus complexe. À première vue, les réseaux criminels dans d'autres parties du continent ressemblent moins à la définition classique des groupes de criminalité organisée. Au lieu de cela, ils fonctionnent davantage comme des réseaux qui relient les étrangers et les initiés sur le continent, en mettant l'accent sur le déplacement des produits ou des ressources illicites.

Par exemple, le trafic de drogue sur les côtes est et ouest de l'Afrique est davantage le fait de réseaux d'entrepreneurs criminels que de groupes mafieux. Beaucoup ont des intérêts qui se chevauchent dans l'économie légale. Il y a également une forte interaction avec les hommes « politiques » qui dans ce contexte sont des personnes intégrées ou payées par les réseaux pour s'assurer que les opérations illicites se poursuivent.

La Guinée-Bissau, par exemple, a été décrite par des étrangers comme un « État narco » en raison de la participation de haut niveau des agents de l'État au trafic de cocaïne. Mais à y regarder de plus près, il ressemble davantage à un ensemble de réseaux criminels interdépendants protégeant un commerce de transit.

La troisième catégorie voit un croisement entre les organisations politiques libres types milices ou groupes armés et les opérations de trafic ou de contrebande. La Libye, le Sahel et la Corne de l'Afrique en sont les meilleurs exemples. Alors que l'accent est mis sur les groupes armés et les conflits, le rôle de l'État est également important dans cette catégorie de crime organisé ; soit par implication directe, comme au Kenya, ou en influençant les groupes actifs en fournissant/refusant la protection politique, comme au Mali. Ces représentants du gouvernement jouent un rôle déterminant lorsque l'autorité de l'État sur de vastes zones géographiques est faible, y compris dans les zones frontalières. Le contrôle dans de tels endroits peut consister à taxer le mouvement des marchandises - ou, comme dans l'est de la République démocratique du Congo, les produits de l'extraction des ressources. D'ailleurs l'utilisation même du mot « taxe » alors qu'il s'agit essentiellement d'extorsion suggère que les groupes en charge ont des fonctions semblables à celles de l'État, même si elles sont à un bas niveau et avec l'utilisation ou la menace de violence.

La quatrième et dernière catégorie de crime organisé en Afrique est la cybercriminalité. Elle est incluse dans une catégorie distincte car étant susceptible d'évoluer sur le continent à mesure que la prévalence de l'internet augmente. Celle-ci est la moins comprise, mais elle est susceptible de croître en fonction de plusieurs facteurs: la connectivité Internet, l'absence d'autres options employables pour les personnes ayant des compétences liées à la connectivité croissantes et le degré d'organisation et de sophistication de l'économie criminelle.



L'Autoroute illicite: la Criminalité transnationale organisée en Afrique Par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique 30 mai 2017

Ces quatre formes de criminalité organisée causent de façon certaine des dommages à la fois internes et externes, les deux étant souvent liés. Le trafic de drogue par exemple peut avoir des implications en dehors de l'Afrique, mais il cause aussi des dommages locaux significatifs à la gouvernance, à la stabilité et aux marchés domestiques. La mesure dans laquelle le crime organisé est lié à la fois à la grande corruption et à la corruption au niveau local doit également être considérée comme une caractéristique déterminante du préjudice.

Par ailleurs, il faut noter que le chevauchement entre les acteurs commerciaux légitimes et les criminels organisés est une préoccupation de plus en plus sérieuse. Si chacune des quatre typologies est envisagée à long terme, la première catégorie devrait continuer à évoluer vers la variante africaine du crime organisé «classique».

La deuxième catégorie présente le potentiel de devenir une variante de la première, bien qu'avec une structure plus souple et moins de contrôle territorial. Mais cela dépendra de l'économie politique des lieux concernés.

La troisième catégorie est directement liée aux états faibles et aux zones de conflit dans différentes parties de l'Afrique. Pour la plupart, il ne peut exister sans l'instabilité engendrée dans de telles conditions.

Ses praticiens sont souvent des proto-états faibles avec une certaine forme de contrôle géographique, mais cela est limité et continuellement contesté, en particulier lorsque les groupes criminels offrent des formes alternatives de gouvernance. La dernière catégorie est quant à elle en pleine évolution et des études sérieuses auront le défi d'en analyser ses caractéristiques et les impacts qu'elle pourrait avoir.

Ainsi, pour mesurer l'ampleur ou la gravité d'un marché illicite spécifique, il faudrait donc se poser la question de savoir, non pas où le crime est le plus fort, mais où la réponse de l'État est la plus faible ou la plus compromise. Face aux problématiques de crime organisé, les gouvernements d'Afrique de l'ouest et du centre se sont essentiellement contentés de mettre à jour les législations nationales et les cadres légaux afin de respecter les conventions et les protocoles de l'ONU.

L'avenir du crime organisé en Afrique sera une combinaison de ces quatre typologies de crimes et leur évolution ou leur dissolution dépendra des produits criminels (tels que les tendances mondiales du trafic de drogues) et des marchés extérieurs (tels que les changements dans le désir apparemment insatiable de l'Asie pour les produits environnementaux par exemple). Mais ce qui fera la différence, c'est la mesure dans laquelle les États légitimes, respectueux de la primauté du droit, peuvent contenir le crime organisé.



CEDEAO : intensification de la coopération policière pour contrer le terrorisme

(La Tribune Afrique)



Babacar NDIAYE
Consultant en Politiques publiques et
Sécurité intérieure

“

Le billet

DÉVELOPPEMENT LOCAL : UNE QUESTION DE SURVIE

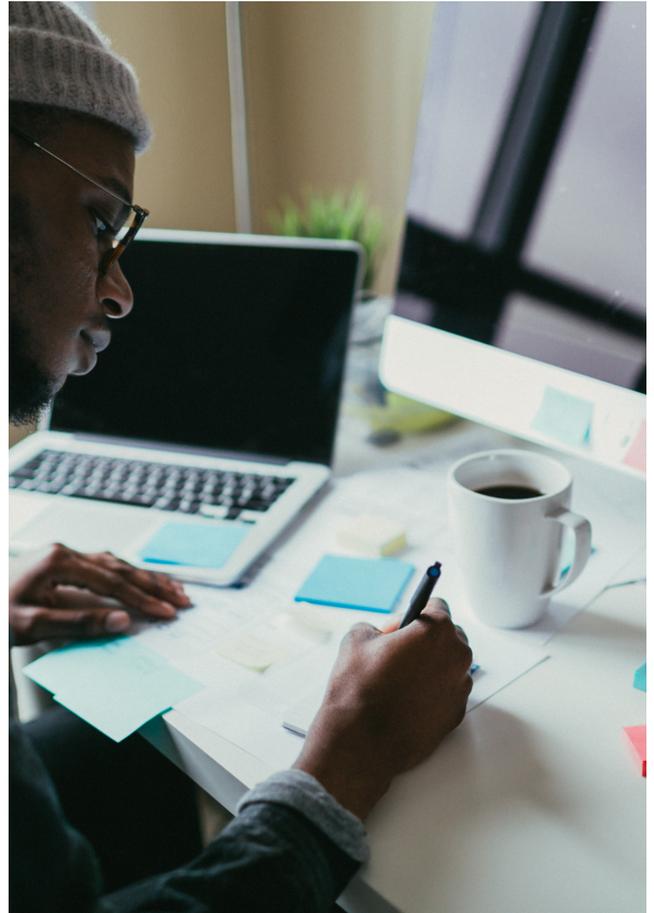
Le scénario catastrophe de cette crise sanitaire aurait été que la pandémie du coronavirus touche tous les continents en même temps au même moment. Or celle-ci s'est propagée par vagues successives permettant plus ou moins à atténuer le nombre de victimes. Les américains estiment qu'il y aurait eu 10 fois plus de victimes sans les mesures contraignantes d'un confinement et des fermetures des frontières.

La Chine avait pu endiguer le fléau au moment où l'Europe atteignait le pic. Ce qui permettait à la Chine de pouvoir acheminer des masques à travers le monde.

La fermeture des frontières a démontré comment un Etat pouvait être vulnérable et fragile quand tous ses biens de consommations dépendent de l'Étranger

S'agissant de l'Afrique, rare sont les politiques de décentralisation réussies. Depuis trop longtemps tous les pouvoirs économiques et politiques sont concentrées dans deux voire 3 villes. Seules deux ou trois villes attirent la jeunesse dans des pays qui peuvent compter plus de 10000 villages, des milliers de communes rurales, des centaines de villes. Un professeur de l'enseignement supérieur ressentira comme une sanction toute affectation hors des trois principales villes. Penser le développement local, c'est de pouvoir tirer profit par exemple de zones d'activités installées ou de ressources produites sur des territoires à l'abandon. Valoriser le bien-être sur des questions environnementales ou écologiques qui ferait la promotion d'une qualité de vie supérieure que l'on ne trouverait pas dans les capitales.

Des solutions qui peuvent provenir de la combinaison entre les initiatives locales de la population locale pour redynamiser l'économie locale et une meilleure politique de réaménagement des territoires. L'installation de zones d'activités en région avec des avantages fiscaux pour attirer les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs.



Consommer ce que l'on produit cher à feu Thomas Sankara. Mais comment faire si l'on ne produit pas, si les zones rurales sont désertées et le secteur agricole abandonné notamment par les jeunes. Il est temps que l'on mise et priorise le développement local, de permettre l'autonomie minimale de survie dont aura besoin toutes communes dans n'importe quelle contrée du pays.

Anticiper et prévoir le scénario catastrophe du jour où les pays n'auront pas le choix que de compter sur elles-mêmes pour survivre. Autrement dit comment réinventer une économie et une vie sociale pendant un confinement

Baba DEME

Remerciements

A tous les rédacteurs messieurs et mesdames Seyni DIOP, Babacar TRAORE, Mbaye SENE, Nicolas NDIAYE, Rokhaya SARR, Pape Fodé DRAME, Felix ATCHADE, Boubacar NDIAYE et Baba DEME.

En esperant les avoir transcrits au mieux
Remerciement aux sociétés qui nous ont faites confiance.

Merci aux lecteurs

Nos contacts

Pour tout contact ou renseignement:

Mail: reseaufriquestrategie@gmail.com

Conception & Realisation Djalob Vision

Tous droits réservés

Djalob Vision Aout 2020

Contact: djalobafrika@gmail.com

L'équipe



Abdou FLEUR
Directeur de
publication



Kaoussou
BASSENE
Edition



Bilal NDIAYE
Mise en page
& Illustration



Diaretou SARR
Réalisation
online



Fodé DRAME
Agencement



Baba DEME
Collaborateur

Equipe revue RAS

Abdou FLEUR, Kaoussou BASSENE, Bilal NDIAYE, Diaretou SARR, Baba DEME, Fode DRAME, Aboubakry WADE, Giordana ., Balla CISSE, Aly TRAORE



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE POUR LA **DIASPORA**



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI ET OBTENEZ
TOUS LES ÉVÉNEMENTS DE LA **DIASPORA**
DES RESTAURANTS ET DES BOUTIQUES
AFRICAINS

SCAN ME



Disponible sur
 Google play

Disponible sur
 App Store

SCAN ME



DÉCOUVREZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Reseau Afrique Strategies



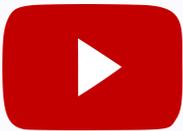
afrique_strategies



www.twitter.com/afrikstrategies



www.reseauafriquestrategies.com/



En cours de developpement (RAS WebTV)

**LEARNING
NEVER ENDS**